Colmar

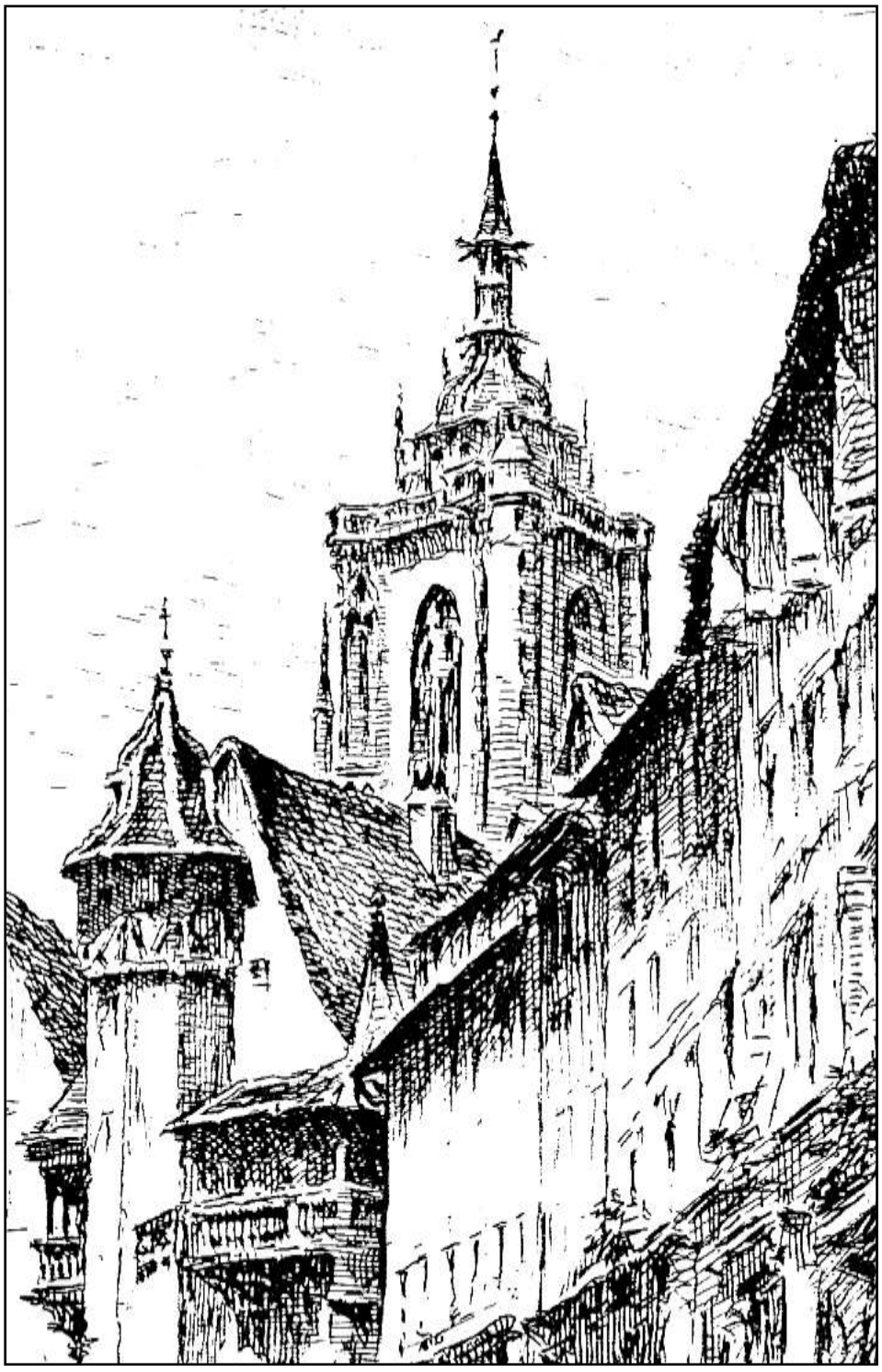

STENOGRAMME

18ème Séance

du

14 décembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme ZINCK, Mme HOFF, Mme WOLFS-MURRISCH, Mme BENNAGHMOUCH et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à Mme SCHOENENBERGER, Mme LATHOUD, M. FRIEH, M. DENECHAUD et Mme BRANDALISE. Le retard de Mme KLINKERT est annoncé, elle donne pouvoir à M. MEISTERMANN.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

Nous avons à notre table un invité, le député d'Azerbaïdjan du territoire de Shéki. Je salue en votre nom M. Javanshir FEYZIYEV qui est en même temps ambassadeur de la Ville de Colmar. Il parle très bien le français. Lorsque nous délibérions sur le partenariat avec la ville de Shéki, vous vous interrogiez sur l'absence de démocratie de ce pays, je profite de sa présence pour l'inviter à une séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 16 novembre dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications à vous faire. Depuis 14 ans, les Trophées de la Communication récompensent les meilleurs communicants du secteur public et du secteur privé pour leurs actions de communication. Après une cinquième place en 2015 pour le meilleur bulletin municipal des villes de plus de 10 000 habitants, j'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Colmar vient d'être une nouvelle fois récompensée lors de la cérémonie de la remise des prix, le 27 novembre dernier au titre des Trophées de la Communication dans la catégorie Meilleur site Internet des mairies de plus de 20 000 habitants. Colmar a été classée à la deuxième place pour son site principal www.colmar.fr. C'est pour naturellement renouveler l'image du dynamisme colmarien, une priorité, que la Ville a créé un certain nombre d'outils, dont ce site.

J'ai aussi le plaisir de vous informer que la salle de spectacle Europe vient d'être identifiée dans les lieux scéniques d'Alsace par l'Agence Culturelle d'Alsace à Sélestat. À ce titre, elle figure sur les lieux scéniques de référence sous la rubrique des scènes labellisées. C'est une deuxième satisfaction que nous pouvons partager aussi avec le personnel qui a en charge le fonctionnement de cette structure.

Cela étant dit, je tiens à installer un nouveau collègue, Sébastien BERSCHY, qui nous rejoint pour la première fois suite au décès de Marianna CHELKOVA. Nous l'accueillons au sein de notre assemblée.

J'ai encore quelque chose à ajouter en votre nom et en mon nom personnel. Je tiens à féliciter les deux collègues qui viennent d'être élus au Conseil Régional hier. Je veux parler de Claudine GANTER et de Nejla BRANDALISE. Je suis persuadé que les deux vont s'impliquer de tout leur poids pour défendre les dossiers du territoire, mais spécialement ceux de la Ville de Colmar. Je les en remercie dès à présent. (applaudissements)

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : C'est une innovation, mais j'aimerais, M. le Maire, au nom du Conseil Municipal, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, vous féliciter pour votre promotion au grade d'Officier dans l'Ordre National du Mérite et je crois que vous méritez également nos applaudissements. (applaudissements)

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Un peu fier quand même puisque je figure dans la promotion du Président de la République. Merci, M. le 1er Adjoint. Merci à vous toutes et tous.

M. le Président, vous avez la parole pour la présentation de votre rapport concernant l'Association MAJEPT.

5. Rapport d'activités 2014 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains.

M. NOCK : Merci M. le Maire. Mesdames et Messieurs, faisons ensemble un tour d'horizon de l'année qui a été particulièrement dense pour l'Association MAJEPT.

Statistiques

Pour les statistiques, un chiffre est à retenir : 74 592 visiteurs, un record de fréquentation annuelle depuis l'ouverture du Musée. Les mois les plus fréquentés restent juillet, août et décembre. Nous bénéficions donc de l'attractivité touristique de la Ville.

Concernant la fréquentation globale, des raisons peuvent expliquer ce record de fréquentation :

- une exposition grand public avec Playmobil ;
- une météo pluvieuse durant l'été 2014.

Le pourcentage d'entrées gratuites est stable, soit 30 %. La politique tarifaire du Musée du Jouet vise à favoriser l'accès de tous à la culture. L'entrée est gratuite pour tous les enfants de moins de 8 ans et les établissements scolaires colmariens.

Les groupes représentent quasiment 5 % des entrées. Une marge de progression est possible en développant des actions de communication ciblées et de médiation.

Les pays les plus représentés sont la Belgique, l'Allemagne et la Suisse. La clientèle des autres pays est en constante augmentation, notamment celle originaire des pays asiatiques. Le public étranger représente 25 % des

visiteurs, ce qui place le Musée du Jouet dans la moyenne des musées alsaciens.

On constate une progression importante du nombre de visiteurs colmariens grâce à une présence accrue et régulière dans les médias locaux, des animations et vitrines temporaires renouvelées qui fidélisent le public.

Au niveau des chiffres d'affaires de l'année civile 2014 :

- hausse du chiffre d'affaires de la billetterie ;
- chute constante du chiffre d'affaires de la boutique que nous allons analyser plus loin dans le diaporama.

Rapport du trésorier sortant concernant l'exercice du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

L'exercice comptable de l'Association MAJEPT ne coïncide pas avec l'année civile. Rappelons que le Musée du Jouet a été fermé deux mois pour travaux début 2015 ce qui explique la diminution de certains postes financiers. L'Association MAJEPT a embauché un deuxième salarié durant l'exercice comptable. Le résultat engendré d'une part par la légère baisse des produits et d'autre part en raison de l'augmentation des charges a occasionné ce qu'on appelle un effet ciseaux qui s'est traduit par une baisse du résultat à 35 000 euros contre 96 000 euros durant l'exercice précédent.

Point sur la boutique

Le panier moyen par visiteur est en diminution. L'ancienne boutique n'était plus adaptée à la fréquentation et aux attentes des visiteurs. Nous remercions la Ville pour son soutien qui nous a permis de financer en 2015 un espace fonctionnel et ergonomique.

Concernant les travaux, encore une fois engagement important de la Ville pour l'entretien et la mise en sécurité du bâtiment.

La politique de communication du Musée a été entièrement repensée : intensification de la communication numérique, développement d'exposition hors les murs.

Temps forts de l'année 2014 :

- des expositions variées pour un public intergénérationnel ;
- des animations et ateliers pour fidéliser le public local ;
- la participation à des manifestations d'envergure nationale et européenne.

Illustration en images des temps forts 2014.

Projets 2015

Le Musée se développe et travaille d'arrache-pied à l'obtention de l'appellation Musée de France qui sera une belle reconnaissance pour l'important travail effectué conjointement par les bénévoles, les salariés du Musée et les services municipaux.

Nous expérimentons pour 3 mois l'ouverture en continu du Musée.

Quelques visuels des affiches de nos expositions 2015.

Conclusion

Bilan 2014 globalement très positif pour le Musée qui se trouve à une étape charnière de son développement.

Je tiens encore à remercier M. le Maire et les services de la Ville qui participent activement à notre dynamisme. Merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président pour ce bref rapport. M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. M. NOCK, merci pour cette présentation qui nous donne un beau panorama de l'action entreprise sous votre prédécesseur. Je vous souhaite d'avoir à nous présenter, quand vous aurez fait votre premier exercice complet, d'aussi beaux chiffres que ceux qui viennent de nous être montrés.

Je souhaiterais néanmoins avoir une petite précision sur un des points que vous avez mentionnés et qui apparaît dans le bilan mentionné concernant le recrutement d'une deuxième personne pour l'Association MAJEPT. J'aimerais savoir à quel poste cela correspond précisément et les raisons qui ont amené à ce recrutement puisqu'actuellement, nous sommes plutôt dans une période de resserrement en termes de personnel. La Ville de Colmar qui est le principal financeur du MAJEPT s'applique elle-même une politique de limitation des dépenses de personnel. C'est vrai qu'avec en plus les deux mois de recettes en moins, le recrutement d'une personne nous paraît un petit peu curieux. J'aimerais avoir quelques explications.

Également, concernant les actions de communication au niveau radiophonique, j'ai vu qu'on avait vu essentiellement les gros opérateurs nationaux avec des antennes régionales comme France Bleu Alsace par exemple. Ne peut-on pas encore creuser un peu plus au niveau des radios locales ? Je pense par exemple à Azur FM, entre autres qui émet sur le secteur et qui n'apparaissait pas dans le bilan que vous nous avez présenté. D'autres radios locales permettraient sans doute d'élargir la clientèle du Musée. Merci.

M. NOCK : Merci, Monsieur. Je vous rappelle d'abord que c'est le bilan financier de mon prédécesseur. Je viens d'être élu Président en juin 2015. Je vais essayer de répondre à votre question. Mon prédécesseur a embauché une muséologue, ce qui semblait être une nécessité absolue pour le Musée pour progresser, pour obtenir d'abord l'appellation Musée de France et pour développer le Musée avec plus de professionnalisme. D'un point de vue financier, toutes les possibilités étaient réunies pour rémunérer une telle personne qui fait un travail extraordinaire. Nous aurons peut-être le résultat la prochaine fois puisque c'est en cours de rénovation.

Concernant les radios locales, effectivement nous sommes bien sûr ouverts à tous les médias : télévision, presse écrite et nous faisons aussi de la communication en Allemagne, dans les régions limitrophes ainsi qu'à Bâle pour la Suisse. Nous essayons de faire rayonner le Musée le plus largement possible.

M. le Maire MEYER : D'autres questions ? Je n'en vois pas. M. le Président, merci pour votre présence et la présentation de votre rapport. Nous avons bien entendu que le prochain bilan sera le vôtre.

M. NOCK : Tout à fait. Merci, M. le Maire. Mesdames et Messieurs, merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. M. l'Adj. FRIEH pour le point 6 qui porte sur le développement durable. À la conclusion de la COP21, je crois que la présentation de ce rapport est totalement appropriée.

6. Rapport 2015 de développement durable de la Ville de Colmar.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, il est vrai que nous sommes dans l'actualité un petit peu occultée par l'actualité électorale. Certains verront le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide, mais la COP21 a quand même abouti à des résultats au minimum encourageants même s'ils ne sont pas encore à la hauteur de ce que certains en attendent.

Dans cette actualité, nous avons à présenter comme chaque année à cette période le rapport sur la politique de développement durable de notre collectivité. C'est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. On peut regretter que ce seuil ait été fixé parce que beaucoup d'autres choses qui se déroulent en France ne sont pas mentionnées.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint. Comme chaque année, vous nous présentez ce rapport du développement durable. L'an dernier, mon intervention était axée sur la méthodologie. Je regrettais que les actions que vous nous présentiez n'étaient pas mises en perspective avec les objectifs recherchés. Malheureusement, je n'ai pas le sentiment d'avoir été entendu puisque le rapport présenté ce soir reprend la même structure que les années précédentes. D'un côté, vous avez un tableau avec les objectifs recherchés en termes de développement durable et de l'autre, vous avez un listing de toutes les actions que la municipalité met en place. Pour le rapport, vous avez simplement cherché à mettre les actions proposées par la Municipalité dans les cases du développement durable. Pour beaucoup, ces actions ne répondent pas aux critères du développement durable. C'est l'exemple qu'avait pris M. FRIEH tout à l'heure en début de son intervention, chaque action doit répondre aux trois piliers du développement durable. Ce n'est pas la somme des actions qui doivent y répondre ensemble.

Comme je l'ai déjà dit les années précédentes, mon intention n'est pas de remettre en cause tout ce qui a été fait, bien au contraire. Le soutien aux travaux d'isolation des bâtiments ou l'acquisition d'équipements de production d'énergie durable vont évidemment dans le bon sens, mais il serait intéressant de les mettre en perspective avec les objectifs recherchés. Pour les années 2050, nous ne devons rejeter que 2 tonnes de gaz à effet de serre par an et par habitant. C'est un objectif pour limiter le réchauffement climatique.

L'habitat est un secteur clé et j'aimerais lire dans ce rapport dans combien de temps l'ensemble des logements répondront aux critères requis. Au rythme auquel nous avançons aujourd'hui, et d'après les chiffres fournis dans le rapport, une simple règle de trois permet de dire qu'il faudra plus de 200 ans pour avoir des travaux réalisés dans l'ensemble des logements colmariens et encore, on ne parle pas de logements basse consommation. 200 ans, cela fait bien tard pour répondre aux crises du climat.

Un autre secteur est la mobilité. Vous dites que la Convention des Maires a relevé vos efforts en la matière avec notamment la prime à l'achat d'un vélo et l'augmentation du nombre d'aménagements cyclables. Vous évoquez également les bus qui sont équipés au gaz. Or, l'objectif attendu de ces actions – si elles étaient prises dans le cadre du développement durable – serait d'évaluer la part modale des différents modes de déplacement. Ce n'est malheureusement pas le cas. Vous jugez qu'elles sont un succès par le simple critère du nombre de subventions accordées ou du nombre de bus roulant au gaz sans vous poser la question du nombre d'automobilistes qui laisseraient leur voiture pour le vélo ou pour le bus. Je sais, vous allez dire que la Convention des Maires et le Ministère ont salué votre travail, mais ils se basent sur les attendus que vous leur avez donnés et me font plus penser à l'École des fans où tout le monde gagne, pourvu qu'il participe.

Au lieu de l'humilité nécessaire dans le domaine du développement durable et de l'une de ses composantes qu'est la lutte contre le réchauffement climatique, le rapport présenté nous assomme d'une autosatisfaction exacerbée et parfois surévaluée. Je prendrais le même exemple que vous, M. l'Adjoint, votre proposition de fournir des poules, que j'avais saluée, que je salue et approuve toujours. Cependant, le rapport explique qu'un couple de poules peut consommer 208 kilos de biodéchets par an ce qui permet pour 430 poules d'éliminer naturellement 89 tonnes. Or, dans cette affirmation, il y a au moins deux erreurs. La première erreur est mathématique : le rapport confond le nombre de poules et le nombre de couples de poules, donc on divise 89 par 2. La seconde erreur concerne la quantité de nourriture que peut manger une poule. En général, c'est entre 100 et 150 grammes par jour et en plus, il faut rajouter des grains. Ce n'est donc pas l'ensemble des biodéchets qu'elle va manger. Il faut diviser les 89 tonnes par 2 ou par 4. C'est un détail au regard de la politique de tri des biodéchets - que j'approuve aussi par ailleurs -, mais qui illustre bien la tonalité du rapport. Je ne reviendrais pas sur des rapports dont on se demande toujours ce qu'ils font dans le développement durable. Je le répète encore une fois : la vidéosurveillance – que je sache les caméras ne sont pas équipées de panneaux solaires – et la prime à naissance, fournir un bon

d'achat aux familles, si cela peut être défendable d'un certain point de vue, de celui du développement durable, je ne sais pas, à moins qu'il ne s'agisse de bons d'achat dans des magasins qui fournissent de l'alimentation bio ou des vêtements bio.

Aujourd'hui, alors que les records de chaleur se succèdent – ce mois de décembre en est d'ailleurs un exemple – et alors que la COP21 est un succès, au moins sur le papier, que plus personne ou presque ne conteste la responsabilité humaine dans le changement climatique, il est urgent de tenir un langage clair à nos concitoyens. Je pense que tous ces succès à la COP21 ne sont que le début d'un long chemin qui nous attend avant que nous n'ayons réussi à relever le défi climatique avec le rapport que vous nous présentez tous les ans à cette période. J'aimerais qu'on puisse le situer sur le chemin et savoir le chemin qu'il nous reste à parcourir.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres intervenants ? Ce n'est pas le cas. M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire. Merci, M. HILBERT pour la tonalité globalement positive de votre intervention à ce sujet. Pour répondre aux différentes remarques, je commencerais par la fin. Vous nous reprochez de faire de l'autosatisfaction, je vous dis oui, nous faisons de l'autosatisfaction parce que nous sommes fiers de ce que nous faisons dans ce domaine. J'ai même envie de dire que si toutes les collectivités de notre taille en faisaient autant, peut-être que bien des problèmes relatifs au réchauffement climatique pourraient être réglés plus rapidement que ce que certains craignent de voir venir.

Comme l'an dernier, vous faites allusion au guide de référence pour l'élaboration du rapport de développement durable. Il est vrai que nous ne nous tenons pas strictement au canevas de ce guide. Néanmoins, notre rapport reste dynamique et nous profitons de chaque occasion lors des évaluations pour faire évoluer et rester dans une dynamique dans ce domaine. On peut citer l'exemple de l'augmentation de la prime à l'achat de vélos, l'extension des périmètres de financement de travaux qui sont passés des travaux de toiture aux ouvrants et sur un territoire plus large. Nous tenons effectivement compte des évaluations faites pour garder une dynamique à notre politique de développement durable. Le guide de référence n'est qu'une référence. Apparemment, notre façon de travailler ne déplaît pas totalement au Ministère puisque nous avons pu être reconduits avec le Label Agenda 21 local sur la base de notre façon de présenter les choses.

Par ailleurs – mais il est vrai que cela n'apparaît pas dans le rapport –, les opérations sont conduites sur la base de fiches actions qui prennent des éléments de diagnostic, fixent des objectifs très souvent dans la durée, chiffrés chaque fois que cela est possible, un petit peu à la manière de ce que nous avions présenté dans le Plan de Développement Urbain où des échéances sont fixées et des objectifs chiffrés sont énoncés.

Sur la vidéosurveillance, il est vrai que vous nous reprochez chaque année de mettre dans le rapport de développement durable un certain nombre de choses que vous estimez ne pas devoir y figurer. Nous le faisons figurer

parce que nous estimons, nous, que cela mérite d'y figurer. Il y a donc là une différence d'appréciation sur laquelle nous ne serons peut-être pas d'accord.

M. le Maire MEYER : Je pense que M. FRIEH était complet. Néanmoins, je rebondis sur deux ou trois observations. Je suis d'accord avec vous sur le fait que le chemin sera long. Nous devons en être conscients. Même avec la COP21, c'est à partir de 2020, il y a donc déjà un battement de cinq ans. Mais c'est un long parcours que nous devons assumer ensemble. Il faut en être conscient, mais l'essentiel est de trouver la sensibilisation et le partenariat qui a été obtenu. 194 signatures de pays, c'est déjà remarquable, mais au niveau territorial, nous devons naturellement mettre en œuvre avec insistance les mêmes mesures.

Concernant les poules et les grains, je pense que les foyers qui ont accepté des poules, ce n'est pas pour acheter des grains, mais pour consommer les biodéchets. Naturellement, il y a toujours du grain, mais l'essentiel repose quand même sur les biodéchets. Alors, si ce n'est pas 89 tonnes, c'est peut-être 72 ou 80 tonnes, mais ce sont principalement des biodéchets.

Concernant les logements, nous avons à Colmar 34 000 foyers. Deux tiers relèvent de la propriété privée. Un tiers relève de la propriété publique à travers les bailleurs sociaux. Comment voulez-vous faire pour intéresser quelque 20 000 propriétaires à accélérer les travaux d'économies d'énergie ? Nous sommes en république. Tout au plus, nous pouvons les inciter à faire, d'où ce que nous avons installé comme accompagnement financier pour accélérer la manœuvre. Mais, ce qui me gêne davantage, M. HILBERT – et vous le savez fort bien – nous présentons un rapport sur le développement durable parce que nous sommes au-delà de 50 000 habitants. Sont donc uniquement concernés les territoires dépassant ce seuil. En surface, cela représente moins de 25 % du territoire français. Nous oublions donc volontairement quelque 75 % des territoires français. Si nous voulons déjà faire quelque chose, il faudrait au moins tenter pour les intercommunalités de mettre en œuvre les mêmes dispositions et quelle que soit la démographie, qu'on soit au-delà de 50 000 ou en dessous. Les précautions à mettre en œuvre sont les mêmes. J'aurais donc plutôt ce souhait d'élargir l'incitation pour que toutes les intercommunalités soient concernées par cette sensibilisation.

C'est un rapport de présentation qui n'est pas soumis au vote. Merci de nous avoir écoutés.

Nous continuons avec le point suivant.

7. Rapport sur les orientations budgétaires 2016.

M. le Maire MEYER : J'aime bien le numéro 7, ça me convient parfaitement, mais je n'y suis pour rien. Ce point concerne la note d'orientation budgétaire pour l'année 2016, étant entendu qu'au mois de janvier, nous allons délibérer sur le projet de budget. Préalablement, j'ai à vous expliquer le

cadrage de ce que sera cette présentation budgétaire pour l'année 2016 avec 4 objectifs.

Voir rapport –

M. le Maire présente le rapport.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Chers collègues. M. le Maire, dans vos propos introductifs au débat d'orientation budgétaire, comme en 2014, vous citez dans le document les facteurs exogènes et le contexte d'élaboration du budget 2016. Parmi eux, vous parlez de la perte des recettes et vous affirmez que la perte cumulée des recettes de fonctionnement de 5 770 000 euros entre 2014 et 2017, soit sur 4 ans, représente 6,19 %. Vous avez dit presque 7 %, c'est en réalité 6,19 % des recettes de fonctionnement, mais cela rapporté à une seule année de référence 2014.

Si le rapport est mathématiquement exact, il n'est pas d'usage de faire un rapport entre un chiffre recalculé sur une période de 4 ans et de le rapporter à une seule année. Il s'agit là d'une pirouette arithmétique pour dramatiser la perte des recettes de fonctionnement qui est en réalité de 1,5 % par an. Cela a son importance, nous y reviendrons.

Je parle bien de la perte de dotation de l'État parce qu'en réalité, les recettes réelles de fonctionnement ne cessent d'augmenter depuis 2008. Vous indiquez que grâce à la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, Colmar dépense 1 308 euros par habitant alors que la moyenne française est de 1 461 euros. Outre que comme d'habitude vous comparez à une moyenne nationale qui ne tient pas compte de la taille, ni des strates significatives, cette soi-disant économie de 153 euros par habitant cesse d'en être une si elle oblige les Colmariens par exemple – et ce n'est qu'un exemple – à avoir une voiture pour se déplacer parce que l'offre de transport en commun est inexistante ou insatisfaisante ou à devoir payer une assistante maternelle parce qu'il n'y a pas de place en crèche.

Par ailleurs, vous appuyez toujours sur ces dépenses de fonctionnement en indiquant que vous les baisserez de 3 % par rapport au budget primitif 2014, soit une baisse totale de 4 % compte tenu de l'inflation. Je viens de le dire, la baisse des dotations de fonctionnement de la part de l'État est d'environ 1,5 à 1,8 % et donc, pour maintenir les rapports existants et les équilibres, il ne serait nécessaire de baisser que de 2 %. En diminuant volontairement les dépenses de fonctionnement d'un point supplémentaire, nous craignons que vous vous apprêtiez à réduire encore les services offerts aux Colmariens et à diminuer les effectifs de la Ville et pas seulement par le biais des transferts de personnel à Colmar Agglomération. C'est une vraie préoccupation d'autant que vous parlez de l'augmentation probable de la masse salariale du fait de l'intention du gouvernement de revaloriser le traitement des fonctionnaires. Vous craignez cette augmentation, quand pour notre part, nous nous en réjouissons parce que c'est nécessaire et il n'est pas trop tôt.

Concernant la baisse des abattements pour la taxe d'habitation, il doit être bien clair pour tous les Colmariens que cette baisse est une augmentation pour nombre d'entre eux. Augmentation qui s'ajoute à celle provoquée par l'augmentation des bases. D'ailleurs, il faut également que les Colmariens sachent que cette augmentation fiscale sera bien plus importante l'année prochaine avec le passage prévu de l'abattement de 18 à 15 % sans baisse du taux de la taxe d'habitation. Cela représentera pratiquement le double d'augmentation en 2017 par rapport à ce qu'ils auront déjà pour 2016. Cela sera encore plus durement ressenti par les familles que par les personnes seules.

Nous regrettons cette pression fiscale supplémentaire pour 25 167 ménages. Tout cela pour gagner 326 000 euros par an quand dans le même temps vous faites un étrange choix d'emprunt. En effet, après vous être félicité du faible niveau des taux d'emprunt, vous nous dites avoir contracté auprès de la Caisse d'Epargne un prêt de 5 700 000 euros sur 20 ans à 1,8 % et vous précisez que cette durée de 20 ans a été préférée à 15 ans. Or, en choisissant une durée d'emprunt de 20 ans au lieu de 15 ans, vous endettez la Ville sur 5 années supplémentaires et vous dépensez 283 321 euros de plus. C'est la différence entre 15 et 20 ans d'emprunt au même taux.

En résumé, vous nous proposez une revalorisation contrainte des traitements et une baisse de la masse salariale – volontaire celle-là – et supérieure aux besoins des équilibres financiers. Cela ne peut que signifier moins de personnel et moins de services aux Colmariens. Où le rabotage aura-t-il lieu ? Le document n'aborde bien sûr pas le sujet. Plus que jamais, les citoyens doivent être invités à examiner les propositions des élus, à participer à des débats et à donner leur avis pour orienter de tels choix, notamment concernant la gestion du patrimoine et la pression fiscale. En ce qui nous concerne, nous ne partageons pas les choix présentés ce soir, notamment celui d'augmenter la taxe d'habitation pour 70 % des ménages colmariens.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Je rejoins en grande partie les observations formulées par Victorine VALENTIN, cela fait longtemps que je relève aussi tous ces paradoxes et ces présentations de chiffres bien orientées sur cette affaire d'inflation de façon à mettre en valeur le bilan. Ce que j'observe surtout – et ce n'est pas nouveau – c'est que seulement une à deux minutes ont été consacrées à parler de l'avenir. Tout le reste est le bilan, le bilan, le bilan, voilà ce que l'on fait. On a beaucoup entendu parler de 1995, de 2000, 2005, etc. C'est très bien, mais je pense qu'on a régulièrement l'occasion d'avoir eu ce genre de bilan et on reste un peu sur sa faim sur l'avenir, sur 2016 et sur les années suivantes. Une seule diapositive est consacrée à un semblant de prospective. Tout le reste est du passé, du bilan pour montrer à quel point c'est formidable et à quel point on va continuer comme c'était déjà jusqu'à présent puisque de toute façon, c'était formidable, donc on ne pourra pas faire beaucoup mieux, à part une nouveauté, l'augmentation de la taxe d'habitation, effectivement. Voilà, cela

fait au moins 10 ans que cela dure, on continue un peu à tourner en rond. Cette présentation résume parfaitement votre gestion.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

Vous étiez bien gentils. Quelques précisions quand même pour ajuster certaines observations et les situer dans la réalité.

Quand je parle de moyenne nationale, Mme VALENTIN, je prends toujours les villes de l'importance de Colmar. Je prends les moyennes des villes de l'association des villes de France de 30 000 à 100 000 habitants, donc comparables par rapport à la situation colmarienne.

Naturellement, j'oublie votre observation sur les assistantes maternelles parce que ce commentaire n'est pas en rapport avec l'explication dans ma présentation de la Note d'Orientation Budgétaire.

Mais, erreur fondamentale, vous preniez la diminution de 3,6 % sur le budget de fonctionnement et selon votre présentation, on pouvait comprendre que c'est chaque année. Cela est faux. C'est faux, c'était le cas pour l'année 2015 puisqu'à travers le budget supplémentaire 2015 nous avons ramené les dépenses de fonctionnement de 3,6 %. Et pour l'année 2016, nous allons reprendre le budget ajusté de l'année 2015 à l'euro près. Donc, pour 2016, il n'y aura pas de diminution par rapport aux charges de fonctionnement.

Quant à la baisse de l'État, vous oubliez l'essentiel et je ne prends que le rythme scolaire. Je ne vais pas y revenir, vous n'en avez pas parlé, mais pour la Ville de Colmar, pour l'année 2014/2015, c'est une dépense supplémentaire de 350 000 euros. Les chiffres qui avaient été annoncés étaient justes au poil près par rapport aux estimations, en cela confortés par l'Association des Maires de France qui décomptait le coût réel à hauteur de 190 euros par enfant.

En plus, concernant la taxe d'habitation, nous ne sommes pas dans une augmentation, mais dans une autre répartition puisque nous avons aujourd'hui un taux de taxe d'habitation avec un abattement de plus de 20 % qui est dérogatoire par rapport à la législation fiscale. Nous voulons l'amener à 15 %. Des villes sont même inférieures à 15 %. C'est donc une autre répartition de la recette de la taxe d'habitation à l'intérieur du même produit fiscal.

Mais alors, erreur énorme pour votre philosophie quant à la gestion par voie d'emprunt. Vous dites sur les 20 ans, on va payer plus cher. Mais vous tenez seulement compte des intérêts, et non du capital. Un emprunt amorti sur 20 ans en capital s'égalise mieux en équilibre par rapport à un emprunt sur 15 ans. Le remboursement annuel sur 20 ans en capital est inférieur par rapport au remboursement en capital et en intérêts. Je considère que la durée d'emprunt doit être en phase avec la durée de vie du bien. Deuxièmement, ces emprunts sont engagés pour cofinancer les opérations d'investissement. Or, l'échelle d'amortissement va de 30 à 40 ans. Alors, pourquoi emprunter sur 15 ans si l'amortissement est appelé à durer 30 ans ? C'est charger inutilement le budget pendant les 15 premières années alors que l'amortissement de l'ouvrage se multiplie par deux puisque

pouvant aller jusqu'à 30 ans. C'est donc un mauvais calcul. Et si cette conclusion a été faite de cette façon, c'est parce que le taux des intérêts était favorable, ce qui a conduit à retenir cette formule.

Paradoxe, M. DENECHAUD, consultez l'augmentation des taux d'imposition à 0,50 % sur 8 ans alors que l'inflation était de 3,1 %. C'est cela le paradoxe. Je n'attends pas de votre part une approbation, d'ailleurs la note d'orientation budgétaire n'est pas un document qui fait appel à une approbation, mais personnellement, je fais confiance à la population colmarienne. Vous dites que c'est la même rengaine pendant 10 ans, mais il y a un peu plus d'un an, les électeurs avaient le choix entre vous et nous. Vous vouliez faire bouger, mais la population préfère bouger avec moi, c'est-à-dire en approuvant notre proposition au-delà de votre gesticulation qui, du début jusqu'à la fin, n'est pas en rapport avec la présentation faite.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Pour répondre par rapport à l'emprunt de 5 700 000 euros, le coût total de cet emprunt à 1,8 % – et ce sont des calculs bancaires, ce n'est pas moi qui les ai réalisés – est de 1 077 000 euros pour 20 ans et de près de 820 000 euros sur 15 ans. On parle de coût effectif global. C'est donc ce que cela coûte réellement d'avoir emprunté sur 20 ans au lieu de 15 ans, c'est une différence de plus de 256 000 euros.

M. le Maire MEYER : Je ne partage pas votre analyse qui est contraire à la réalité puisque moi aussi j'ai travaillé sur la question.

Mme VALENTIN : Vous niez la réalité.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire, je voulais demander une explication de texte par rapport à un paragraphe qui me paraît un peu mal rédigé ou trop concis, page 17.

M. le Maire MEYER : Ce sont des choses qui arrivent.

M. WAEHREN : Bien sûr, mais j'ai besoin d'une explication parce que cela me paraît un petit peu paradoxal. Vous parlez des conséquences de la réforme de la DGF repoussée à 2017 et vous dites dans le deuxième paragraphe que la Ville de Colmar va être doublement pénalisée parce qu'elle a trop investi et qu'elle aura de plus en plus de mal à financer ces investissements parce qu'elle a une politique d'investissement très ambitieuse depuis de nombreuses années. Du fait d'une baisse de cette DGF, on va être un petit peu dans une courbe en ciseaux. Est-ce cela qu'il faut comprendre ou autre chose ?

M. le Maire MEYER : Non, avec la diminution de la DGF, nous serons surtout en difficulté pour investir à l'avenir puisque la diminution de la DGF va nous ramener la capacité d'autofinancement. Si jusque-là nous avons 15 millions d'euros en autofinancement, si la DGF est autrement distribuée – ce qui a été reporté d'un an – nous risquerions d'avoir 1 ou 2 millions en moins, mais nous aurons ce montant en moins en autofinancement. C'est donc pour les investissements à venir et pas les investissements actuels.

M. WAEHREN : Pourquoi sommes-nous doublement pénalisés ? Une fois, mais pas deux.

M. le Maire MEYER : Mais, si. Nous le sommes deux fois parce que nous avons déjà fait d'énormes économies en dépenses de fonctionnement pour être au plancher. Alors, si en plus on devait subir la même diminution de la DGF que des villes qui ont beaucoup dépensé, c'est la double peine. Double peine parce qu'on a déjà fait le maximum pour diminuer les dépenses de fonctionnement et que l'on nous prive d'un investissement qui n'est plus à porter.

M. WAEHREN : Oui, mais nous savions depuis un certain temps que l'État était dans une politique de diminution des dépenses publiques. Notre politique d'investissement était donc à contre-courant par rapport à des recettes de l'État que nous savions de toute façon en baisse.

M. le Maire MEYER : Mais, nous n'investissons pas pour investir, mon cher collègue, mais en fonction de ce que nous voulons faire. Or, l'échéancier qui était projeté, qui tourne autour d'une moyenne de 38 millions d'euros correspond au projet que nous avons proposé à la population.

M. WAEHREN : Oui, mais à terme, nous serons obligés d'augmenter les impôts.

M. le Maire MEYER : Les impôts ne vont pas augmenter pour l'année 2016. Nous serons la quatrième année successive sans augmentation des taux fiscaux. Faites la comparaison par rapport à d'autres villes qu'elles soient de droite ou de gauche. Cherchez la ville qui à la date d'aujourd'hui n'a pas augmenté les taux fiscaux pendant 4 ans. Vous pouvez faire la comparaison en Alsace ou ailleurs.

M. WAEHREN : Bien, bien.

M. le Maire MEYER : Je prends Toulouse, ville de droite : 7 % d'augmentation des taux d'imposition. Bordeaux, ville de droite : 4 % d'augmentation. Strasbourg : 3,5 % d'augmentation. Mulhouse : 2,5 % d'augmentation. Nous sommes à zéro.

M. WAEHREN : Mais nous n'y couperons pas.

M. le Maire MEYER : Bien, il n'y a plus de demande de parole.

8. Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

9. Élection complémentaire de conseillers communautaires suite à l'adhésion de 7 communes supplémentaires au sein de Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Lundi dernier, j'en avais fait état et en même temps j'avais demandé aux différents responsables de groupes de faire état de leurs propositions. Pierre OUADI y a répondu puisqu'il a proposé Nejla BRANDALISE. Mme BENNAGHMOUCH a été proposée par le groupe de M. MEISTERMANN. Entre temps, M. HILBERT avait proposé sa collègue. Mme VALENTIN, avez-vous aussi un candidat ? Non ?

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : Mais vos voisins sont à deux et font une proposition. Nous sommes en république, mais chacun est libre.

Les bulletins de vote sont proposés et vont vous être distribués puisque l'élection se passe à la proportionnelle. Il y a trois listes en présence : celle de la Majorité, la deuxième qui est présentée par le groupe « Colmar veut bouger » et la troisième par M. HILBERT qui avait envoyé un courriel au courant de l'après-midi pour faire état de la candidature de sa collègue.

Des enveloppes vous sont distribuées avec 4 bulletins : 3 avec les listes présentées et un quatrième bulletin vierge. Il ne s'agit naturellement pas d'enfiler les trois dans la même enveloppe.

Une rature conduirait à annuler le bulletin

Nous procédons à l'appel. Je demanderai tout à l'heure au doyen et au benjamin ou à la benjamine de constituer le bureau de vote avec M. KOENIG pour aider au dépouillement.

Qui est le doyen ou la doyenne ? M. DREYFUSS. Le benjamin est Laurent DENZER-FIGUE.. Allons-y. Bureau de vote tout à l'heure, on fait tourner l'urne. Allez-y, M. le Directeur Général.

M. PINCET : Merci, M. le Maire.

(M. le Directeur Général des Services procède à présent à l'appel et chaque conseiller est invité à déposer son enveloppe dans l'urne).

M. le Maire MEYER : Bureau de vote, s'il vous plaît. Je me rends compte que le bureau est constitué par deux membres de l'équipe majoritaire. Je souhaiterais qu'une personne de l'opposition en fasse partie. Merci.
Résultat du scrutin :

Votants : 49

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 48

L'équipe majoritaire a obtenu 39 voix. Sont donc élus M. SISSLER, Mme STRIEBIG-THEVENIN, M. HANAUER, Mme BRANDALISE, M. DENZER-FIGUE, Mme ERHARD et M. REMOND.

La liste « Colmar veut bouger » a obtenu 5 voix. Est donc élue Mme BENNAGHMOUCH.

La liste « Vivre Colmar, ville verte, ville ouverte solidaire » a obtenu 4 voix, donc pas d'élus.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, M. le Maire, ma demande de parole était par rapport à l'annonce des nouveaux représentants à la Colmar Agglomération. Vous avez annoncé la liste majoritaire en annonçant le nom de Mme Nejla BRANDALISE. Fait-elle partie de la majorité ?

M. le Maire MEYER : Elle était dans nos propositions.

Mme VALENTIN : Elle était dans votre liste majoritaire, d'accord.

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme VALENTIN : Elle est toujours dans un groupe avec M. OUADI ?

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme VALENTIN : D'accord, je vous remercie, c'était juste pour la clarté de la chose.

M. le Maire MEYER : Non, je comprends. Transparence, transparence.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Je disais tout à l'heure lors du vote, ne vous amusez pas à enfiler les trois bulletins dans la même enveloppe et pourtant, le bulletin nul, c'était cela. À force d'élection, on peut se planter.

10. Désignation du délégataire chargé de l'exploitation de la restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. J'ai participé en qualité de suppléant à la commission chargée d'examiner les ou plutôt le dossier qui a été déposé pour répondre à la délégation de service public de la Ville de Colmar. Je suis particulièrement content que l'Association PREALIS poursuive le travail qui

a été le sien durant les dernières années et dont chacun autour de la table connaît la qualité tant au niveau des repas servis et du service proposé aux petites Colmariennes et aux petits Colmariens qu'au niveau de l'implication des bénévoles qui dirigent cette association, parce qu'il faut le rappeler, ce sont des bénévoles qui prévoient les repas qui seront servis et API est ensuite chargée de la réalisation.

Pour cette nouvelle DSP, le prestataire est même allé au-delà des préconisations de la Ville en ce qui concerne le bio, l'approvisionnement local et les filières courtes. C'est donc très positif.

Je souhaitais néanmoins avoir une précision, car elle n'apparaît pas dans le rapport, mais qui concerne la subvention d'exploitation. Il est indiqué qu'elle sera de 430 000 euros pour 2016, mais rien n'est indiqué pour les années 2017 et 2018, date à laquelle sera normalement faite une révision financière comme le prévoit la délégation de service public. Merci d'avance pour la réponse.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. ERNST. Il est vrai que nous avons la chance d'avoir à Colmar une association de parents d'élèves bénévoles qui travaillent pour d'autres parents et c'est là, je crois, la meilleure garantie d'un service rendu dans l'intérêt des enfants.

Concernant votre question sur la subvention, pour finaliser cette délégation de service public, nous avons rencontré PREALIS, discuté avec eux et négocié la subvention. Nous sommes tombés d'accord sur un montant de 430 000 euros par an comme vous le voyez dans le rapport. Une clause prévoit que cette subvention pourra être revue chaque année, mais compte tenu de l'évolution des effectifs, nous nous sommes également engagés à revoir cette subvention à la hausse si les effectifs le nécessitaient, à savoir s'il y avait encore une augmentation des effectifs des enfants qui bénéficieraient de cette restauration scolaire. L'accord a été trouvé et nous suivrons cela de très près.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Point suivant.

11. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2015/2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Subvention exceptionnelle au titre du Fonds d'Action Sportive (5ème tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. « Bourses Jeunes » : attribution d'une subvention.

Voir rapport –

Mme l'Adj. HOUPIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association PAT' à SEL.

Voir rapport –

M. HAMDAN - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voulais juste ne pas passer au vote sans avoir salué cette très, très belle initiative. Je trouve que c'est vraiment fantastique. J'espère que l'association aura beaucoup de succès dans la gestion du bar et dans toutes les actions qu'elle va entreprendre en partenariat avec la Ville. Merci.

M. le Maire MEYER : La réponse ?

M. HAMDAN : Nous sommes très contents que vous appréciiez cette convention. L'objectif est de donner de l'importance à la salle et d'aider l'association.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Merci Docteur.

18. Attribution de subventions pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai quelques questions par rapport à l'organisation de cette année relativement à l'année dernière. Un certain

nombre d'associations avaient organisé la soirée de l'année dernière et ne sont plus présentes cette année. N'ont-elles pas fait de demande ?

Pour cette année, bien sûr ce sont des associations qui font un travail intéressant et nous avons un *a priori* favorable par rapport à cette demande, mais je repose la question que j'ai déjà posée à plusieurs reprises – l'année dernière, l'année d'avant aussi je crois – ne serait-il pas utile et nécessaire d'organiser une fête pour tous les Colmariens dans un lieu unique, une fête à laquelle toutes ces associations pourraient contribuer aussi bien sûr, mais qui permettrait de dépasser les frontières géographiques et sociales qui enferment aujourd'hui ces réalisations ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Mme VALENTIN, par rapport aux associations qui ne sont pas présentes cette année, je suppose que vous visez le Collectif Ados. En effet, ils n'ont pas déposé de projet cette année. Pour votre fête unique, figurez-vous que cette année, j'ai en effet réuni toutes les associations au Centre Socioculturel le 4 décembre. Une grande partie était réunie et vous voyez dans le rapport que l'Association du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) était présente ainsi que les associations Mouvements d'Elles, ATD Quart Monde, l'APS et le Collectif Ados. Cette année, aura lieu une fête ouverte à tous les publics au Centre Europe.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Mon intervention allait en fait dans le même sens que celle de Mme VALENTIN et je me disais vraiment qu'il était dommage que le Centre Europe ne fédère pas toutes ces fêtes parce qu'il me semble qu'en ces périodes difficiles, cela devrait vraiment être un lieu de synergie où tout le monde se rencontre et un vrai centre créateur de valeurs.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Ce ne sera pas le cas cette année puisque le Centre Europe accueillera une fête avec différentes associations. Par contre, nous ne pouvons pas imposer aux autres associations qui décident de faire une fête de leur côté.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : J'entends la réponse de Mme DENEUVILLE qui dit qu'on ne peut pas obliger les associations à proposer une activité, mais il me semble que le Collectif Ados faisait depuis de nombreuses années une soirée au quartier Belgrade qui clôturait un petit peu la soirée du Nouvel An avec ce feu de palettes qui était quand même très intéressant. Vous y étiez chaque année, M. le Maire. Il me semble qu'il y a ces derniers temps un problème de bénévolat pour sécuriser le site par rapport à ce feu et que des discussions avaient eu lieu entre vous et l'association pour augmenter la subvention afin que cette soirée puisse être tenue. Il y a deux ou trois ans, il y avait un spectacle au Centre Europe pour les familles qui était très bien. Mouvements d'Elles avait fait un repas qui était très bien aussi. Ensuite, les plus âgés sont allés du Centre Europe jusqu'au feu au quartier Belgrade. C'était une soirée qui était réussie, vraiment très bien. Je me pose la question parce que

toutes les associations auraient souhaité refaire une soirée telle que celle-ci. Malheureusement, cela ne s'est pas refait. Évidemment, on ne peut pas les forcer, mais on peut les inciter. L'une des incitations était vraiment de subventionner leur implication à la hauteur de la réussite de cette soirée. Je pense que c'est là où le bât blesse, c'est toujours des repas qui sont faits, des repas où sincèrement M. le Maire si on s'y rend, bien que vous dites que ce soit ouvert à tout le monde, à tous les Colmariens, vous aviez répondu une année que vous y étiez allé et que vous étiez bien reçu. Évidemment, vous êtes M. le Maire ! Je ne suis pas sûr que tous les Colmariens qui se rendraient dans ces soirées seraient aussi bien reçus. Or, on pouvait aller à ces soirées au Centre Europe et à ce feu au quartier Belgrade. C'était quelque chose où on se sentait bien. Je regrette sincèrement que des repas soient subventionnés assez fortement – plus de 5 000 euros pour certains – alors que vous n'avez pas trouvé les moyens pour qu'une soirée comme celle-ci se réalise encore une fois malgré la bonne volonté des associations.

M. le Maire MEYER : M. YILDIZ.

M. YILDIZ : Merci, M. le Maire. Chers collègues. J'interviens en qualité de conseiller municipal, mais aussi en tant que Président de l'Association Collectif Ados. Pour cette année, il est vrai que nous n'avons pas fait de demande et que nous n'avons pas répondu à l'appel à projet parce que c'était déjà une volonté de notre part en tant qu'association. Déjà l'an dernier, nous avons eu des difficultés pour encadrer correctement les bénévoles. On arrive à une période aujourd'hui où en situation de crise, beaucoup moins de bénévoles veulent s'investir. Si on leur demande de s'investir, ils veulent une contrepartie ou un petit coup de main. En tant qu'association, nous ne pouvons pas le faire. En tant que Président, j'ai pris la décision avec le comité qu'on ne prendrait pas la responsabilité d'encadrer ce feu avec moitié moins de bénévoles. À la fin, c'est moi en tant que Président de l'association, mais aussi les bénévoles et quelque part la Ville et la Préfecture qui sont responsables des débordements ou des agissements s'il y en a par rapport aux jeunes. Après, il est vrai qu'il y a aussi une question financière, mais peut-on rémunérer des bénévoles pour un encadrement ? Je pars du principe qu'en tant qu'association, si on présente des projets, il faut que cela soit fait de manière volontaire et bénévole. Nous ne nous sommes pas présentés cette année pour ce projet, premièrement pour les bénévoles et deuxièmement aussi pour éviter que notre association prenne des risques. Ce n'était pas l'objectif principal de la création de notre association. Le but de notre association est d'améliorer l'image du quartier Europe par des activités culturelles, éducatives et sportives. Malheureusement, nous ne pourrons pas faire ce feu de joie cette année et comme nous le faisions les années précédentes, essayer d'amener vers nous tous les jeunes de ce quartier pour les occuper et faire en sorte qu'il y ait moins de dégâts pour les riverains de ce quartier. Merci, M. le Maire. Merci, chers collègues.

M. le Maire MEYER : Bien, réponse directe.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI).

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association des usagers du Conservatoire de musique et de théâtre de Colmar (Césure).

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Avenant à la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la mise en place d'un diplôme de théâtre au Conservatoire.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Organisation d'une exposition commémorant le 8ème centenaire de l'Ordre des Dominicains.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Université François Rabelais – Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (CESR) de Tours relative au dépôt temporaire à la Bibliothèque des Dominicains de la collection privée de feu M. Jean-Claude Margolin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la ville azerbaïdjanaise de Shéki.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers collègues, en mai dernier je m'étais déjà exprimé sur ce que m'inspirait la mise en place de ce partenariat entre notre ville et une ville d'un des pays parmi les plus riches du globe grâce à ses réserves de pétrole, mais qui ne brille pas – c'est le moins qu'on puisse dire – par ses pratiques démocratiques comme la liberté de la presse qui y règne. Vous m'aviez répondu à l'époque, M. le Maire, que la démocratie demandait du temps pour s'épanouir et que l'on verrait donc des améliorations à un moment ou à un autre. Même si je n'attendais pas une transformation radicale en six mois, je constate que la situation a plutôt empiré avec l'assassinat d'un journaliste politique, les intimidations, les arrestations et les condamnations indues à l'égard d'autres journalistes indépendants ce qui a conduit Reporters sans Frontières, et c'est quasiment une première, à déclasser en cours d'année le pays en termes de liberté de la presse, il est passé de la 160ème à la 162ème place, je vous laisse apprécier.

Si on y rajoute en plus les préconisations du Ministère des Affaires Etrangères sur l'instabilité et la dangerosité de la zone frontière entre l'Azerbaïdjan et le Daghestan, zone située à une vingtaine de kilomètres de Shéki, j'estime, moi, prématuré l'envoi de ressortissants colmariens pour de longues périodes tant que les pratiques démocratiques comme la situation diplomatique n'auront pas évolué favorablement. Même si je n'attends pas forcément une réponse, je vous indique que je voterai contre ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : J'invite notre invité à ne pas répondre à cette interpellation, mais à expliquer ce que nous avons l'intention de faire à Shéki.

M. FEYZIYEV : Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs. Je voudrais tout d'abord vous saluer au nom de la Ville de Shéki que je représente au

Parlement de l'Azerbaïdjan. Vous savez très bien qu'une délégation de Shéki a visité récemment Colmar et que nous avons signé un accord de jumelage entre Shéki et la Ville de Colmar. Quelques mois avant, nous avions eu une cérémonie identique à Shéki et une délégation de Colmar a été reçue à Shéki. Nous avions également signé l'accord. De ce point de vue, nous avons plusieurs idées de rapprochement entre les deux villes et nous pensons que ce serait tout d'abord des liens culturels entre les deux villes. Nous pensons que ce serait mieux d'attirer les professeurs français pour enseigner dans les écoles de Shéki. Le français est enseigné dans les écoles de Shéki et aussi dans les collèges et l'université. On apprend l'histoire, la géographie et la culture française en Azerbaïdjan. Ce n'est pas nouveau, on l'apprenait toujours, on fait simplement augmenter la qualité de l'enseignement. Ce serait mieux si cela était enseigné par les professeurs français. Dans ce but, nous préférerions avoir les professeurs français à Shéki. Tous les frais seront couverts par la Ville de Shéki. Ils vont se remplacer tous les 3 mois. De cette façon, nous allons continuer pendant quelques années et il y a encore beaucoup d'idées de ce plan. Nous allons continuer après avec la population. Il y a aussi quelques centaines d'étudiants d'Azerbaïdjan qui font leurs études supérieures en France dans différentes universités. Cela est financé par le gouvernement d'Azerbaïdjan. Nous sommes très loin géographiquement l'un de l'autre et c'est pourquoi dans la plupart des cas les informations que vous avez ici et l'état des choses qui sont sur place sont très différents. C'est pourquoi nous voudrions que beaucoup de Français viennent en Azerbaïdjan et que beaucoup d'Azerbaïdjanais viennent en France pour connaître l'autre. Nous avons également eu une délégation d'Alsace en Azerbaïdjan composée de journalistes, d'hommes d'affaires et de représentants du Comité du Tourisme d'Alsace. Nous avons eu plusieurs rencontres officielles dans les Ministères de la Culture, de l'Économie avec la Compagnie pétrolière d'État de l'Azerbaïdjan. Le représentant du Comité du Tourisme d'Alsace a fait une bonne présentation pour faire connaître l'Alsace au niveau des agences touristiques de l'Azerbaïdjan. Je pense que ce type de relations va apporter beaucoup de choses aux deux côtés, c'est pourquoi je souhaite que vous approuviez cette résolution. Merci beaucoup pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci pour cette explication. Il est vrai que cet après-midi vous avez travaillé sur ce projet avec les personnes intéressées qui sont volontaires pour y aller.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 2 oppositions et une abstention.

25. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Communauté Urbaine de Limbé/IRCOD : convention opérationnelle fixant la contribution 2015 et les actions 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Tarifs 2016 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Mutualisation des services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération – Mise en place d'un organigramme commun.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Révision du dispositif indemnitaire applicable au personnel municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Ce nouveau régime entraîne donc un manque à gagner pour les agents. Vous souhaitez faire des économies sur le budget de fonctionnement et nous pouvons le comprendre dans le contexte actuel. Ceci étant, vous faites le choix de faire supporter ces économies par le personnel. Or, vous le savez sûrement, M. le Maire, il y a aujourd'hui déjà des agents de la Ville qui ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts. Certains sont même obligés de fréquenter les Restos du Cœur. Voilà où on en est aujourd'hui. Nous regrettons par ailleurs que cela se soit fait comme souvent à la Ville de Colmar sans véritable négociation avec les personnels et sans véritables explications. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. WEISS : Il faut savoir par exemple que l'effort demandé au personnel de la catégorie C pour 500 agents concernés se situe entre un et 2 euros pour ceux qui ont une appréciation excellente et très forte. Pour ceux qui ont une appréciation forte et assez forte, cela représente entre 2,50 et 3,50 euros.

Mme KLINKERT : En réponse à ce que vient de dire M. l'Adjoint, il me semble que pour certains agents, cela peut aller jusqu'à 47 euros par mois.

M. l'Adj. WEISS : Oui, pour ceux de la catégorie A. Pour la catégorie B, cela va de 6,50 à 13,50 euros. Pour la catégorie A, cela va de 8 à 41 euros.

M. le Maire MEYER : Catégorie A, donc la vôtre, Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : M. le Maire, ce n'est pas comme cela que vous allez pouvoir attirer des jeunes attachés à la Ville de Colmar et je le regrette avec mon groupe.

M. le Maire MEYER : Vous faites bien de lever ce lièvre parce qu'à côté de cela, il y a aussi le régime préférentiel appliqué par la Ville de Colmar. Je voudrais juste rappeler que le ticket restaurant est aujourd'hui au maximum à la Ville de Colmar. Quelles sont les collectivités qui appliquent le tarif maximum pour les agents qu'ils soient de catégorie A ou C ?

Deuxièmement, la prime de présence coûte à la Ville de Colmar 850 000 euros par an, c'est un plus par rapport aux personnes qui travaillent, donc c'est un plus pour celles et ceux qui sont présents pour travailler et je ne pense pas que ce personnel cherche à partir. Si vous faites la comparaison d'une collectivité à l'autre, je pense pouvoir dire que la Ville de Colmar traite particulièrement bien ses collaborateurs. La preuve en fonction de ce que nous faisons.

Au Département, à quelle hauteur êtes-vous avec les tickets restaurant ?

Mme KLINKERT : Il me semble que cela doit être 7,70 euros.

M. le Maire MEYER : Nous sommes à 10 euros.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

Mme KLINKERT : 7,90 euros

M. le Maire MEYER : Donc, les 3 euros sont largement retrouvés.

Je voudrais également vous rappeler que nous appliquons la réduction du temps de travail. Aucun syndicat n'a signé la convention, c'est donc d'une façon totalement volontaire que nous appliquons la réduction du temps de travail. Aucun syndicat n'a signé. Cherchez la collectivité qui hors signature des représentants syndicaux applique le régime. Vous n'en trouverez pas une deuxième.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 7 abstentions.

29. Programme d'investissement 2016 du service Gestion du Domaine Public.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Convention de partenariat avec l'École Nationale d'Architecture de Strasbourg (ENSAS).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Attribution d'une subvention pour le Salon Régional Formation Emploi de Colmar pour l'année 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Transaction immobilière – déclassement du domaine public puis échange chemin du Schoenenwerd/Krebs-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Programme d'exploitation forestière 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Avis sur les gardes-chasse particuliers et adhésion aux Groupements d'Intérêt Cynégétique n° 2 et 8.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avions convenu de proposer l'Adjoint de ressort. Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Je fais donc voter sur le rapport et sur la proposition.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport ainsi que la proposition sont approuvés.

38. Travaux d'espaces verts : programmation 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Groupement de commandes pour l'entretien des espaces verts.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il faudrait que les membres fassent partie de la Commission d'Appel d'Offres, donc nous avons vu MM. REMOND et RENIS. Il n'y a presque pas le choix.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

40. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Transfert de garantie suite à une opération de regroupement entre la SEMCLOHR et Habitats de Haute-Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. Dans les marchés conclus, tout au début de notre pavé, nous trouvons Grai Étiquettes et dans les admissions en non-valeur Grai Imprimeur. C'est simplement une question. Ce sont des nuances de Grai ? (rires) Ou n'ont-ils rien à voir – j'espère – les uns avec les autres ?

M. l'Adj. JAEGY : La nuance pouvait prêter à confusion. Parmi les créances irrécouvrables, il y a effectivement une créance de l'ordre de 36 000 euros qui concerne la société dont la raison sociale fut à une époque avant qu'elle ne soit mise en liquidation judiciaire, la société dénommée Imprimerie Grai. Il ne faut pas confondre cette entité avec une autre personne morale qui est juridiquement totalement distincte de la première, dont la raison sociale est Grai Étiquettes avec un numéro SIREN clairement distinct. N'y voyez là aucun jeu de mots, ni allusion littéraire.

M. le Maire MEYER : Il y aurait des commentaires à faire là-dessus, mais volontairement, je n'en fais pas pour les 36 000 euros.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

43. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté avec une abstention.

M. le Maire MEYER : Nous sommes au bout de l'ordre du jour. Il y avait un point Divers.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire. Simple question : que peut-on faire pour mettre les administrés du quartier Sud à l'abri des vols dont ils sont victimes ces toutes dernières semaines ? Pas moins de six maisons ont

été cambriolées en très peu de temps : rue Verlaine, Unterer traenkweg, rue Chateaubriand, rue Balzac et très récemment au-delà de la Lauch.

Une deuxième question annexe qui n'a rien à voir avec la première. Les gens du voyage stationnent depuis fin octobre en face de l'Hyper U, quelle peut-être la durée estimée de leur séjour et que peut-on mettre en œuvre en collaboration avec la SNCF et la Préfecture ?

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues. Évidemment, vous savez que je suis en relation hebdomadaire et parfois quotidienne, même parfois plus que quotidienne avec le commissaire de police. Nous nous sommes entretenus à diverses reprises sur le sujet des cambriolages en général, pas que dans le quartier Sud. Sur ces six cambriolages, il se trouve que je connais particulièrement bien les personnes qui en ont subi les conséquences, ce n'est jamais agréable. Dans le cadre de notre collaboration entre la police nationale et la police municipale, nous en parlons avec le commissaire. Je ne dis pas cela pour botter en touche, chacun y apporte sa part de responsabilité et surtout d'action parce que la sécurité et les cambriolages sont d'abord du ressort de l'État, c'est une fonction régalienne de l'État. Néanmoins, nous échangeons régulièrement sur le sujet. Il se trouve que pour l'année 2014, les cambriolages à Colmar étaient plutôt en diminution par rapport aux années précédentes. Sur 2015, on observe une légère augmentation comme d'ailleurs dans tout le département et dans tout le pays. Les cambriolages en France et dans le département du Haut-Rhin sont en augmentation, à Colmar aussi par rapport à 2014. Ils restent inférieurs par rapport à 2013 et 2012. L'augmentation à Colmar est néanmoins inférieure à l'augmentation observée dans tout le département, que ce soit d'ailleurs en zone police ou en zone gendarmerie. Évidemment, une fois qu'on a dit cela, le problème n'est pas réglé, il faut de la surveillance accrue. Il faut aussi s'attaquer aux causes. Malheureusement, cela dépasse le cadre de notre assemblée dans la mesure où s'il y a des cambriolages, c'est souvent pour alimenter des réseaux de drogue et autres. Je pense qu'il faut plus de fermeté, des lois plus coercitives et aussi une justice qui sanctionne plus. C'est tout un débat. C'est celui que nous avons eu ces dernières semaines. Cela échappe à notre rôle ici, mais c'est quelque chose qui sera forcément en débat dans les prochains mois et dans les prochaines années. J'espère que nous aurons enfin des solutions pour traiter au plus près ce genre de souci.

Bien sûr, c'est toujours un drame d'être cambriolé, vous avez vu aussi que nous avons mis en place – et on en a parlé tout à l'heure – un dispositif permettant aux personnes de s'équiper en système d'alarme. Nous avons encore validé aujourd'hui 8 subventions pour des personnes qui cherchent à se protéger de cette façon. Ce n'est pas suffisant, mais c'est souvent assez efficace. Il faut que chacun soit vigilant, que la police soit présente et que les personnes interviennent tout de suite pour que les enquêtes aient lieu. Une enquête est en cours, il suffit malheureusement qu'il n'y ait parfois qu'une seule bande de 4 ou 5 individus – c'est semble-t-il le cas ici – pour s'attaquer à un quartier et faire peur aux gens. Quand ces 4 ou 5 individus seront mis

hors d'état de nuire – et j'espère que cela viendra bientôt – les choses redeviendront tout à fait acceptables.

En ce qui concerne la deuxième question qui n'a évidemment sans doute rien à voir avec ce que vous venez de dire. Les nomades actuellement installés route de Rouffach sont installés sur un terrain appartenant à la SNCF. Il fallait que le propriétaire de ce terrain intervienne auprès du Tribunal de Grande Instance et porte plainte pour occupation illégale. Cela a été fait il y a une bonne dizaine de jours par la SNCF. Selon la procédure, cela a été constaté par un huissier. Il s'agit ensuite pour le juge de demander à faire appliquer le constat d'huissier qui a été fait pour que le Préfet puisse envoyer la force publique si jamais les nomades n'ont pas quitté ce terrain privé. Les choses sont en cours, j'ai bon espoir que les choses avancent maintenant rapidement parce que la procédure a été mise en œuvre.

M. le Maire MEYER : Bien, c'était la question qui était inscrite sous le point Divers, nous terminons cette séance du Conseil Municipal. Nous sommes tout juste quelques jours avant Noël, je pense pouvoir dire que nous avons tous bien travaillé tout au long de l'année. La participation était toujours assez nombreuse pour assister aux différents débats de notre Conseil Municipal. Je pense aussi pouvoir dire que chacune et chacun pouvaient dire ce qu'il avait envie de dire sans retenue, sans être encadré. Je tiens à vous remercier non seulement pour votre présence, mais également votre disponibilité et pour la participation active aux débats qui avaient été provoqués par les nombreux points que nous avons examinés tout au long de l'année 2015.

Pour Noël, je souhaite que celui-ci se passe du mieux possible pour vous, pour vos familles, que vous trouviez ce que vous espérez sous le sapin de Noël, beaucoup de joie également et de satisfaction. Joyeux Noël.

Nous allons nous retrouver très officiellement dans les premiers jours de l'année 2016 pour présenter les meilleurs vœux. En attendant, joyeux Noël, d'ores et déjà aussi bonne et heureuse année 2016.

Je lève la réunion en vous invitant toutes et tous au verre de l'amitié qui est servi au premier étage. Comme cela est la pratique, nous y associons nos représentants de la presse. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 55